

Biodiversité

Moi aussi, j'agis !

Les 12 bonnes pratiques Biodiv' de TEMF



Préserver la biodiversité est l'affaire de tous, **agissons au quotidien, dans nos activités, pour en prendre soin !**

TotalEnergies

Edito

La biodiversité représente la diversité de toutes les espèces vivantes (animales, végétales, champignons...). Elle est menacée à travers le monde par cinq pressions : la surexploitation des ressources, la destruction des habitats, la pollution, les espèces exotiques envahissantes ainsi que le changement climatique. Ces 50 dernières années, 68 % des animaux sauvages ont disparu* !

Parce que préserver la biodiversité est l'affaire de tous, TotalEnergies Marketing France vous propose 12 bonnes pratiques pour vous aider à agir au quotidien sur chacun de nos sites.

Rapprochez-vous de votre gestionnaire d'espaces verts et des associations écologiques locales pour être conseillé au mieux. Et vous verrez que la biodiversité c'est facile, il suffit de changer quelques habitudes et surtout de changer de regard.

La direction HSEQ de TEMF ainsi que vos relais dans les filiales sont engagés et disponibles pour vous accompagner. « Biodiversité, moi aussi j'agis » ne doit pas être qu'un slogan mais bien se traduire en actions concrètes. Je sais pouvoir compter sur vous tous !

Florence Pennequin,
directrice HSEQ
de TotalEnergies Marketing France

*Source : WWF, 2020

Les 12 bonnes pratiques Biodiv' de TEMF



1. Je retarde la tonte de mes espaces verts



7. Je privilégie la plantation d'espèces locales



2. Je taille mes haies et mes arbres en dehors des périodes de reproduction des oiseaux



8. J'évite la collision des oiseaux sur les vitres



3. Je laisse les branches au sol et je crée une haie sèche



9. J'installe des nichoirs pour les oiseaux



4. Je recycle les déchets verts



10. Je construis des refuges pour la petite faune



5. Je favorise l'utilisation de produits naturels pour les espaces verts



11. Je crée une zone humide



6. Je lutte contre les plantes exotiques envahissantes



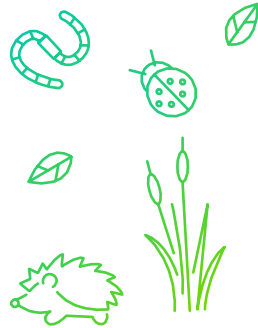
12. J'adapte mon éclairage nocturne

Je retarde la tonte de mes espaces verts



Pourquoi ?

Laisser sa tondeuse au garage, c'est offrir un immense cadeau à la biodiversité ! Cela permet de laisser la faune et la flore s'épanouir, d'offrir de nombreux refuges pour les petits animaux (hérissons, oiseaux...) et de conserver l'humidité du sol. On favorise ainsi le développement des espèces végétales et la pollinisation par les insectes.



Comment ?

Il s'agit tout simplement de laisser pousser l'herbe au maximum ! Comme ce n'est pas possible sur tous les espaces verts, il faut établir une gestion différenciée en fonction des spécificités du site (fréquentation du public, mesures de sécurité, localisation, climat...).



Nos conseils pour la gestion différenciée des espaces verts

Zone d'entretien régulier (très fréquentée)



Tonte de 6 cm min. de hauteur

Jusqu'à 1 fois/mois

Gain de biodiversité



Zone d'entretien modéré (modérément fréquentée)



Tonte de 10 cm min. de hauteur

6 à 8 fois/an

Gain de biodiversité



Zone d'entretien raisonné (peu voire non fréquentée)



Tonte de 10 à 20 cm min. de hauteur

2 fois en été
1 fois le reste de l'année

Gain de biodiversité



- Je me rapproche de mon gestionnaire d'espaces verts pour adapter le calendrier des tontes et le zonage de mon site.
- Je contacte mon correspondant biodiversité pour mettre en place une signalétique adaptée pour expliquer notre démarche.

BONNE PRATIQUE N°2

Je taille mes haies et mes arbres en dehors des périodes de reproduction des oiseaux

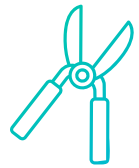
Pourquoi ?

La densité des arbres et des haies est essentielle pour nos amis les oiseaux qui se reproduisent et nichent de début mars à fin juillet. Les oisillons peuvent prendre leur envol jusqu'au mois de septembre. Tailler les haies et les arbres pendant cette période reviendrait donc à détériorer leur habitat naturel.

Comment ?

Rapprochez-vous de votre gestionnaire d'espaces verts afin d'adapter votre calendrier tout en considérant les contraintes de votre site.

Quand ?



J	F	M	A
✓	✓	✗	✗
M	J	J	A
✗	✗	✗	✗
S	O	N	D
✗	✓	✓	✓



La dégradation du nid d'une espèce protégée peut être passible d'une amende allant jusqu'à 150 000 € ! Mais espèce protégée ou pas, il vous est recommandé de considérer l'habitat de tous les oiseaux !

BONNE PRATIQUE N°3

Je laisse les branches au sol et je crée une haie sèche

Pourquoi ?

Le bois mort est l'habitat naturel de nombreuses espèces : insectes, champignons, mousses. Les insectes dépendent du grignotage du bois mort pour leur survie. Celui-ci peut aussi constituer un refuge pour les petits animaux (crapauds, salamandres) ou encore un lieu de nidification pour certains oiseaux. Par conséquent, la raréfaction de cet habitat, par le ramassage du bois mort, vient menacer ces espèces.

Comment ?

- Si vous avez des petites quantités de bois mort : Vous pouvez les disposer en petit tas dans les espaces verts peu fréquentés.
- Si vous avez de plus grosses quantités de bois mort : il est possible de créer une haie sèche : il s'agit de disposer le bois mort, des feuilles mortes de façon horizontale entre des piquets en bois à 1m de hauteur, espacés de 20 cm.



Je recycle les déchets verts

Les déchets verts, c'est quoi ?

Il s'agit des produits de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, taille de haies et élagage d'arbres.



Pourquoi ?

Cette pratique permet de réduire les déchets et de les valoriser *in situ* en évitant, un déplacement pour les collecter. Côté biodiversité, les bienfaits sont nombreux notamment pour la fertilisation du sol et la favorisation de la biodiversité locale (c'est-à-dire celle qui est adaptée à votre territoire), empêchant la prolifération d'espèces envahissantes (notamment avec le paillage).

Comment ?

- **Pour les petites quantités de déchets verts** : par compostage, en respectant l'équilibre azote (ce qui est vert, humide et mou) et carbone (ce qui est brun et sec), et en veillant à garder une humidité constante. Il peut ensuite être utilisé comme un engrais naturel.
- **Pour les grosses quantités de déchets verts** : par broyage (déjà proposé dans de nombreuses communes) pour avoir du paillis, que l'on viendra appliquer sur les espaces verts du site. On évite le désherbant chimique, on valorise le travail des vers de terre contribuant à conserver l'humidité du sol.



Compost et paillis, de quoi parle-t-on ?

- le compost : des déchets verts décomposés qui remplacent l'engrais
- le paillis : des déchets broyés qui remplacent le désherbant

Je favorise l'utilisation de produits naturels pour les espaces verts

Pourquoi ?

Depuis le 1er juillet 2022, il est interdit d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts sur tous les lieux de vie à l'exception des zones sportives.

Par ailleurs, utiliser des produits phytopharmaceutiques revient à éradiquer la biodiversité locale, ce qui

favorise la prolifération d'espèces envahissantes qui ne nous facilitent pas la vie !

Finalement, l'arrêt des produits phytopharmaceutiques est non seulement bénéfique pour la biodiversité mais également pour la santé de tous.

Comment ?

Le paillis et le compost représentent des alternatives naturelles pour remplacer le désherbant et l'engrais.

Pour lutter contre les ravageurs, il est possible :

- D'utiliser du purin d'ortie, qui est à la fois un antiparasite et un engrais naturel facile à préparer.
- De s'appuyer sur le biocontrôle, c'est à dire sur les mécanismes écologiques naturels.

Par exemple, installer des abris et nichoirs pour attirer les espèces d'oiseaux prédatrices.



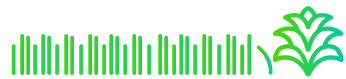
Rapprochez-vous de votre gestionnaire d'espaces verts.

[Découvrez la recette du purin d'ortie](#)

Je lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Pourquoi ?

Les espèces exotiques envahissantes exercent une pression importante sur la biodiversité. Introduites par l'être humain de façon volontaire ou involontaire, ces espèces s'adaptent très bien au milieu en l'absence de leurs prédateurs naturels. Ainsi, elles peuvent détenir l'avantage compétitif sur les espèces locales et éroder la biodiversité. Elles peuvent également avoir un impact sur les activités agricoles et sur la santé humaine par le développement d'allergies.



Comment ?

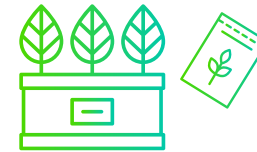
Pour les identifier, vous pouvez consulter [la liste des espèces exotiques envahissantes](#) classées par région française, publiée par l'Office Français de la Biodiversité

Astuce :

Grâce à l'application Pl@ntNet, vous pouvez les identifier plus facilement avec votre smartphone. Pour lutter contre elles, plusieurs techniques sont possibles (arrachage, coupe) en fonction de l'espèce et de sa floraison.

Chacun peut agir !

Quelques conseils pour éviter la propagation des plantes exotiques envahissantes



Choisir des plantes autochtones c'est refuser que les espèces exotiques envahissantes très compétitives, dont certaines sont encore dans le commerce, n'envahissent les jardins et se dispersent dans la nature environnante : herbe de la pampa, arbre à papillons, griffes de sorcière, etc.



Surveiller son jardin, c'est éviter que des plantes exotiques n'envahissent progressivement la nature environnante par dispersion de leurs graines, ou par bouturage de fragments de plantes.



Déposer ses résidus végétaux en déchetterie évitera la propagation d'espèces exotiques non désirées dans le milieu naturel.



Si vous observez une espèce exotique envahissante, chez vous ou dans la nature, recensez-la sur [l'application INPN Espèces](#) afin de contribuer à la recherche scientifique.

Je privilégie la plantation d'espèces locales

Pourquoi ?

Les plantes locales sont adaptées aux conditions climatiques et écologiques du territoire, elles nécessitent donc peu d'entretien. Maillon fort de la biodiversité, elles accueillent et nourrissent la microfaune locale et favorisent la pollinisation. Leur plantation est un véritable outil de conservation de la biodiversité.

Les 11 régions biogéographiques

Ces 11 zones présentent un climat relativement homogène avec des caractéristiques communes.



Comment ?

L'Office Français de la Biodiversité a créé la marque « Végétal Local » qui permet de se procurer auprès de producteurs locaux les végétaux sauvages les plus appropriés à votre zone écologique (il en existe 11 en France métropolitaine). En plus de favoriser la biodiversité locale, vous avez l'opportunité de dynamiser l'économie locale !



Lors de vos travaux, si vous laissez votre sol à nu, il est exposé à la prolifération d'espèces exotiques envahissantes qui érodent la biodiversité locale (voir bonne pratique n°6). Il est alors préférable de planter local.

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 1. Bassin parisien sud | 7. Zone méditerranéenne |
| 2. Massif central | 8. Pyrénées |
| 3. Zone Nord-Est | 9. Zone Sud-Ouest |
| 4. Bassin Rhône-Saône et Jura | 10. Massif armoricain |
| 5. Alpes | 11. Bassin parisien nord |
| 6. Corse | |

Source : Office Français de la Biodiversité

J'évite la collision des oiseaux

Pourquoi ?

Les vitres représentent un double danger pour les oiseaux :

- Par leur transparence, elles induisent l'oiseau en erreur car il ne perçoit pas d'obstacle.
- Par leur réflexion, elles l'attirent, notamment si elles réfléchissent la végétation.

Selon la Ligue de Protection des Oiseaux, des milliers d'oiseaux meurent ou se blessent par collision chaque année en France. N'avez-vous jamais vu ou entendu un oiseau se cogner contre votre fenêtre ?

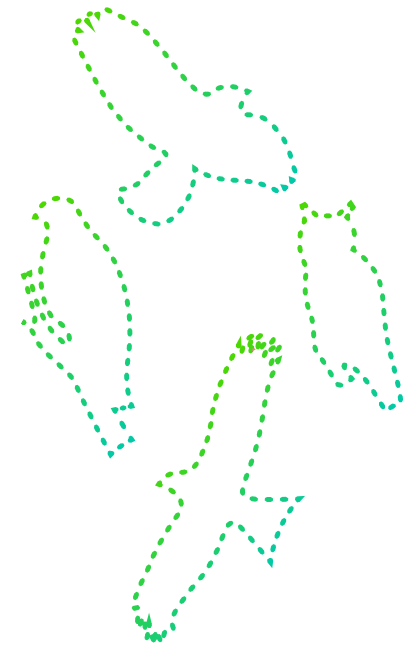
Comment ?

C'est simple, il suffit de disposer des stickers anti collisions sur les vitres, généralement composés de lignes ou de motifs. Vous pouvez notamment en trouver sur [le site de la LPO](#).

De manière plus générale, vous pouvez aussi déployer des éléments tels que des affiches, des rideaux, etc.



Si vous observez un oiseau blessé, vous pouvez contacter le [Réseau de Soins Faune Sauvage](#), présent dans toute la France, qui pourra s'en occuper et lui apporter les soins dont il a besoin.



Exemple de stickers anti-collisions

J'installe des nichoirs pour les oiseaux

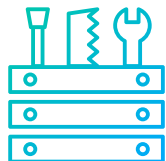
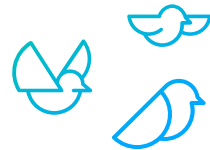
Pourquoi ?

L'urbanisation et la coupe des arbres raréfient les endroits où les oiseaux peuvent nidifier tranquillement. La perte d'habitat concerne en particulier les oiseaux qui aiment nicher dans les cavités (arbres creux, trous). Ainsi, disposer des nichoirs peut leur donner un bon coup de pouce pour qu'ils puissent se reproduire.

Comment ?

Vous pouvez vous procurer un nichoir préfabriqué ou alors à construire, ce qui peut être une activité amusante !

Attention, chaque type d'oiseau a son nichoir : par exemple, la mésange charbonnière a besoin d'un trou de 30 à 32 mm, la sittelle de 40 à 45 mm...



Le nichoir doit être disposé au début de l'hiver, afin que les oiseaux repèrent les endroits où ils pourront nidifier pendant le printemps. L'idéal est de le poser loin de branches ou de rebords, afin que les prédateurs ne puissent pas y accéder. Assurez-vous d'avoir les bons équipements et des conditions d'intervention sécurisées pour la pose du nichoir.

A chaque oiseau son nichoir



Nichoir Tipi

28 mm
de diamètre

Mésange bleue
Mésange nonette
Mésange noire
Mésange huppée
Moineau friquet



Nichoir Casual

32 mm
de diamètre

Mésange charbonnière
Sittelle torchepot
Moineaux



Nichoir Casual
grande entrée

Grande
entrée

Rouge-gorge et
autres petits oiseaux,
semi-cavernicoles
comme le troglodyte

Consultez le site de [la LPO](https://www.laLPO.fr) pour tout savoir sur les nichoirs et pour en commander



- **L'application BirdNet** vous permettra d'identifier les oiseaux présents autour de vous pour un meilleur choix du nichoir.
- Si vous subissez un envahissement par la chenille processionnaire du pin, déposer un nichoir à mésanges par arbre permettra de réguler sa présence de manière naturelle.

Je construis des refuges pour la petite faune

Pourquoi ?

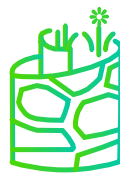
L'artificialisation des sols et l'agriculture intensive, raréfient les habitats de nombreuses espèces : insectes, reptiles, oiseaux ou encore chauves-souris. Construire des refuges pour reconstituer un habitat de substitution, c'est pallier la menace qui pèse sur ces espèces.

Comment ?

Plusieurs refuges peuvent être installés facilement : un gîte à chauves-souris, un hôtel/banc à insectes ou encore une spirale à reptiles. De plus, leur construction peut être une activité collective, à réaliser en Team Building par exemple ! Pour être conseillé au mieux selon votre zone biogéographique, vous pouvez contacter une association écologique locale, qui saura vous aider dans la réalisation et l'installation des refuges.



Hôtel à insectes



Spirale à reptiles



Gîte à chauve souris



Bancs à insectes



Si vous installez des refuges sur votre site, n'hésitez pas à communiquer afin que votre public soit informé de votre démarche !

Je crée une zone humide

Pourquoi ?

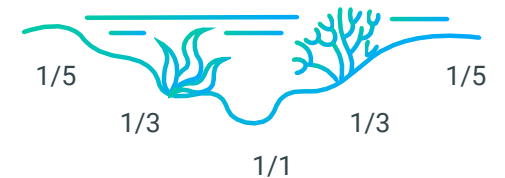
Une des conséquences du changement climatique est la raréfaction des zones humides. En plus de favoriser le développement de la végétation, la création d'une zone humide attirera la petite faune comme des insectes aquatiques ou encore de petits crustacés, essentiels au maintien des écosystèmes.

Enfin, créer une zone humide permet de réfléchir les rayons du soleil, ce qui favorise la création d'un microclimat rafraîchissant.

Où ?

L'emplacement : privilégier une surface plane, le plus loin possible de l'axe routier et d'arbres (pour éviter que des feuilles y tombent).

Comment ?



Coupe type d'une mare avec 3 niveaux d'inclinaison de pente



- Afin de créer au mieux une zone humide sur votre site, vous pouvez contacter une association écologique locale qui saura vous conseiller !
- Si vous détenez déjà une zone humide, vous pouvez y déposer un radeau végétalisé, qui constituera un habitat écologique supplémentaire.
- Si vous créez une zone humide, n'hésitez pas à le communiquer sur votre site afin que le public soit informé de votre démarche.

J'adapte mon éclairage nocturne

Pourquoi ?

Au même titre que la pollution chimique ou la pollution sonore, la pollution lumineuse affecte aussi le vivant. Elle perturbe les rythmes biologiques et peut modifier les périodes de sommeil, de migration, de reproduction et même de chasse. Finalement, elle peut désorganiser les écosystèmes, en favorisant certaines espèces au détriment d'autres. Ainsi, adapter son éclairage sur son site permet de réduire les impacts.



Comment ?

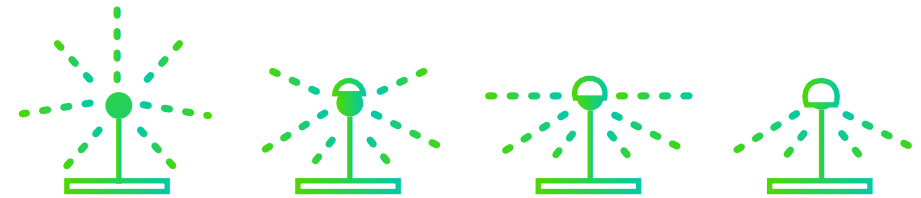


Il est possible de rationaliser son éclairage sur son site en se questionnant sur les zones où il est vraiment nécessaire d'éclairer : les espaces verts, les parkings inutilisés la nuit ou les zones ne nécessitant pas d'éclairage en continu par exemple.

D'autre part, vous pouvez aussi placer des capteurs de présence ou de luminosité pour les zones qui ont besoin d'être éclairées ponctuellement.

Si vous décidez de changer vos éclairages, nous vous recommandons :

- De vous équiper de modèles lumineux dits «Full-cutoff» : des lampes encastrées avec un verre plat et installées strictement à l'horizontale, afin d'orienter les faisceaux lumineux vers le sol et de ne pas l'émettre vers le ciel.
- De vous équiper d'ampoules diffusant peu ou pas d'ultraviolets (qui perturbent énormément la faune) : équipez vous de lampes à sodium basse pression et/ou de LEDs ambrées à spectre étroit, moins perturbatrices pour la biodiversité.



Non-cutoff

Worst

Semi-cutoff

Bad

Cutoff

Good

Full-cutoff

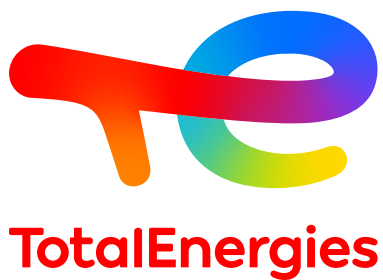
Best



Cependant, ces changements ne doivent pas aller à l'encontre des règles de sûreté et de sécurité.

Rappel

- Un minimum de 10 lux est requis pour les zones de circulation de véhicules.
- Un minimum de 5 lux pour les zones réservées aux piétons.
- Un minimum de 20 lux pour la circulation régulière des véhicules.
- Un minimum de 50 lux pour les zones de (dé)chargement des véhicules.



TotalEnergies Marketing France

562, Avenue du Parc de l'Île
92029 Nanterre
France



[totalenergies.com](https://www.totalenergies.com)

Septembre 2022